



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté n°2024-585 en date du mardi 03 décembre 2024, Madame la Présidente de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé - Belinois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête publique se déroulera du lundi 13 janvier 2025 à 9h jusqu'au lundi 27 janvier à 2025 inclus à 16h30, soit une durée de 15 jours.

Par une décision en date du 24 octobre 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Gilles FROSTIN en qualité de commissaire enquêteur.

La procédure de révision allégée n°2 du PLUi a été dispensée d'évaluation environnementale par délibération du Conseil communautaire en date du 17 septembre 2024, prise après avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Cette délibération est jointe au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté durant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier à l'Hôtel communautaire à Écommoy (1 Rue Sainte Anne – 72220 Écommoy) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (fermeture le jeudi après-midi) ainsi qu'à la mairie de Teloché aux jours et aux heures habituelles d'ouverture.
- sous format numérique sur le site de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.cc-berce-belinois.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à l'Hôtel communautaire à Écommoy, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes à l'Hôtel communautaire par courrier au 1 rue Sainte-Anne – 72220 Écommoy, ou par mail à l'adresse pluiobb@belinois.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :

| jours | date | horaires | lieux |
|-------|-----------------|------------------|-------------------------------|
| Lundi | 13 janvier 2025 | De 9h à 11h | Hôtel communautaire à Écommoy |
| Mardi | 21 janvier 2025 | De 9h à 12h | Hôtel communautaire à Écommoy |
| Lundi | 27 janvier 2025 | De 14h30 à 16h30 | Mairie de Teloché |

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à l' Hôtel communautaire, 1 rue Saint-Anne – BP 50019 72220 Écommoy) adressé à Monsieur le commissaire enquêteur.
- sur le registre d'enquête publique au format papier prévu à cet effet et disponible à l'Hôtel communautaire d'Écommoy ainsi qu'au sein de la mairie de Teloché.
- par mail à l'adresse suivante : pluiobb@belinois.fr en indiquant en objet : « Enquête publique révision allégée n°2 PLUi »

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Teloché, à l'Hôtel communautaire à Écommoy ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé - Belinois (www.cc-berce-belinois.fr) pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la révision allégée n°2 du PLUi sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire par voie de délibération.

Le présent avis est affiché au siège la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé - Belinois (Hôtel communautaire d'Écommoy), dans l'ensemble des mairies du territoire communautaire, ainsi que sur la parcelle concernée par cette révision allégée n°2 du PLUi (sur le site du Petit Raidit, à Teloché).